



# Le SNASUB-FSU vous informe

**Mardi 3 février :**

## GRÈVE NATIONALE à l'appel de la FSU

Aux personnels administratifs et ITRF de l'éducation nationale

### QUELLE "PRIORITÉ" Á L'ÉDUCATION POUR NOS MÉTIERS, SERVICES, ÉTABLISSEMENTS ET CONDITIONS DE TRAVAIL ?

Le **mardi 3 février prochain**, la Fédération syndicale unitaire appelle l'ensemble des personnels de l'éducation nationale à faire grève et à manifester pour faire avancer les revendications.

Le SNASUB-FSU a décidé de relayer cet appel auprès des personnels administratifs et ITRF car, pour nous, malgré le discours gouvernemental sur la priorité à l'éducation, rien n'a vraiment été engagé pour renforcer nos missions et améliorer nos conditions de travail et notre pouvoir d'achat.

Depuis 2012, sur les 60 000 créations de postes annoncées pour notre ministère, seulement 250 emplois ont été créés pour renforcer une filière administrative qui a pourtant perdu 8 000 emplois depuis 2004. Cela n'est pas suffisant !

**Il faut changer cela ! Il faut faire entendre notre voix !**

■ **Pour l'amélioration des conditions de vie et de travail**, il faut recréer des postes administratifs et ITRF en nombre suffisant et **annuler les suppressions prévues au 1er septembre 2015** (voir tableau ci-contre)

■ **Pour le dégel de la valeur du point d'indice** et l'augmentation générale des salaires,

■ **Pour des carrières revalorisées**, il faut investir dans la fonction publique,

■ **Pour un plan pluriannuel ambitieux de requalification des emplois** et de reclassement des personnels concernés.

	2015	2014	2013
Aix-Marseille	7	0	13
Amiens	-1	0	-2
Besançon	-3	0	-3
Bordeaux	12	0	13
Caen	0	0	0
Clermont-F.	-2	0	-1
Corse	0	0	-1
Créteil	12	0	11
Dijon	-2	0	-2
Grenoble	9	0	9
Guadeloupe	1	0	2
Guyane	2	0	2
Lille	-8	0	-9
Limoges	-1	0	-1
Lyon	10	0	12
Martinique	-1	0	-1
Montpellier	15	0	13
Nancy-Metz	-7	0	-8
Nantes	9	0	9
Nice	3	0	7
Orléans-Tours	0	0	4
Paris	1	0	-2
Poitiers	0	0	0
Reims	-5	0	-5
Rennes	3	0	6
Réunion	2	0	-2
Rouen	-3	0	5
Strasbourg	2	0	4
Toulouse	10	0	11
Versailles	7	0	14
COM	4	0	2
Mayotte	4	0	
Moyens supplémentaires en académie ou administration centrale	20	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>100</b>	<b>0</b>	<b>100</b>

